



**Demande de contribution  
pour l'achat d'une machine à énergie durable**

**Personne requérante (physique ou morale) :**

N° d'exploitation : GE66 .....

NOM, Prénom / Société : .....

Date de naissance : .....

Rue, NPA / Localité : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Mesure :**

Dans le cadre de la transition énergétique et de la protection du climat, une subvention cantonale peut être accordée pour l'acquisition de **machines agricoles neuves à moteur électrique, ainsi que pour les véhicules consommant du biogaz.**

**Objet :**

- Éligibles : machines agricoles neuves à moteur électrique ou consommant du biogaz produit localement.
- Exclusions : machines pouvant être utilisées à des fins non agricoles (ex. véhicules utilitaires, quads, transpalettes, petits matériels d'entretien).
- Description technique et modèle de la machine :

**Montant :**

- **200 francs par kW** de puissance nominale, **à partir de 30 kW.**
- Si les prescriptions fédérales applicables sont respectées, cette subvention cantonale peut être complétée par une subvention fédérale de **100 francs par kW.**
- Si la machine électrique compte plus d'un moteur électrique, leurs puissances nominales peuvent être additionnées.
- Si la machine est équipée d'un moteur électrique et d'un moteur à combustion, seule la puissance du moteur électrique est prise en compte.

**Conditions :**

- Disposer d'une exploitation d'au moins 0.20 UMOS ;
- Respecter les prestations écologiques requises ;
- Durée d'amortissement : 5 ans ;
- Financement : les contrats de leasing ne sont pas éligibles.

**Annexes à joindre :**

- Devis de la machine ;
- Si achat collectif : Contrat de société simple ;
- Si investissement > 100'000 francs : Budget partiel ; 2 dernières comptabilités (bilans et comptes des résultats) et si possible 3 offres comparatives.

**Coordonnés bancaires :**

Si la demande est collective ou la personne requérante ne perçoit pas de paiements directs, coordonnées bancaires pour le versement du soutien financier :

Titulaire du compte : .....

IBAN : C H \_\_\_\_\_

**Important :**

- La mesure prend fin le **31 décembre 2028**. La date indiquée correspond à l'échéance maximale pour que l'OCAN puisse rendre une décision. Il incombe à la personne requérante de fournir un dossier complet, conforme aux exigences de l'OCAN, au plus tard deux mois avant cette date limite, faute de quoi l'instruction ne peut être garantie.
- Si la personne requérante est une société, joindre autant de fois cette page que de personnes dans la société et chaque personne signe sa page correspondante. Si la société comprend plus de 10 personnes, contacter l'OCAN pour les informations requises.
- Le(la) soussigné.e :
  - Atteste l'exactitude de l'ensemble des renseignements transmis (annexes incluses) et comprend que si les renseignements donnés se révèlent inexacts, une entrée en matière peut être refusée ou le remboursement de la subvention exigé immédiatement (demeurent réservées les sanctions administratives et pénales) ;
  - Donne tout pouvoir à l'OCAN de prendre auprès des tiers et des services officiels tout renseignement pertinent pour l'instruction de la demande, notamment sa comptabilité, ses engagements bancaires, ses polices d'assurance, ses déclarations et décisions d'impositions auprès de l'administration fiscale ;
  - Comprend que les données sont susceptibles d'être transmises aux autorités administratives et décisionnelles compétentes dans le cadre de l'octroi des aides financières et des contrôles et révisions auxquels les institutions sont soumises ;
  - **Comprend qu'en cas d'acquisition anticipée (avant la décision), le soutien financier peut être refusée.**

Lieu et date :

Signature de la personne requérante :

.....

.....

**Formulaire dûment complété et signé à retourner avec les annexes**

**par e-mail :**

[ocan.ameliorations-structurelles@etat.ge.ch](mailto:ocan.ameliorations-structurelles@etat.ge.ch)

**ou**

**par courrier**

Office cantonal de l'agriculture et de la nature  
Ch. Pont-du-Centenaire 109  
1228 Plan-les-Ouates